

La commission académique s'est réunie le 16 juin 2022 au lycée de Corté. Elle est pilotée par l'IA IPR EPS Mme RAYBAUD, chaque établissement est représenté par un enseignant EPS, référent examen.

Cette commission analyse les notes de la session en cours pour les examens de baccalauréats généraux et technologiques, les baccalauréats professionnels et les certificats d'aptitude professionnel et si nécessaire les harmonisent sur des critères bien précis. Ce travail se fait en collaboration étroite avec les services de la division des examens.

La commission examine, la moyenne académique, les écarts de chaque établissement à la moyenne académique, les écarts de notes entre les filles et les garçons, les taux d'inaptitudes totales, partielles, les écarts de notes dans les épreuves relevant d'activités physiques sportives et artistiques différentes.

Le logiciel utilisé pour la saisie et l'harmonisation des notes est EPS NET. La commission tient à remercier les services de la division des examens pour leur accompagnement dans le suivi des établissements au moment de la saisie des notes.

Cette année une fiche complémentaire a été renseignée par tous les établissements afin que la commission puisse pleinement jouer son rôle en disposant de données plus fines sur les conditions d'évaluation et de notation des candidats.

Les décisions d'harmonisation ne sont pas systématiques, cette année, il a été décidé par les membres de la commission qu'aucune harmonisation ne serait faite. Les principaux chiffres qui sont fournis dans ce rapport ont vocation à vous informer des résultats académiques, mais aussi de permettre aux équipes pédagogiques de situer leurs propres résultats par rapport à la référence académique.

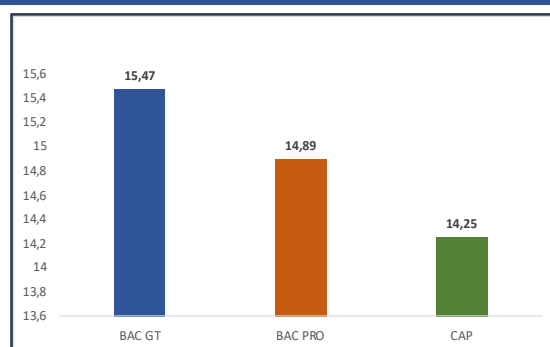
Ce rapport est également à destination de la commission nationale, présidée par la doyenne de l'IGESR groupe EPS qui a pour mission d'étudier les remontées académiques afin de constituer une Banque Nationale d'épreuves en appui des académies, de publier les données statistiques significatives de la session d'examen.

LES EFFECTIFS

	BACGT	BAC PRO	CAP
Effectifs filles	1082	222	104
Effectifs garçons	872	313	247
Effectifs total	1954	535	351

LES MOYENNES

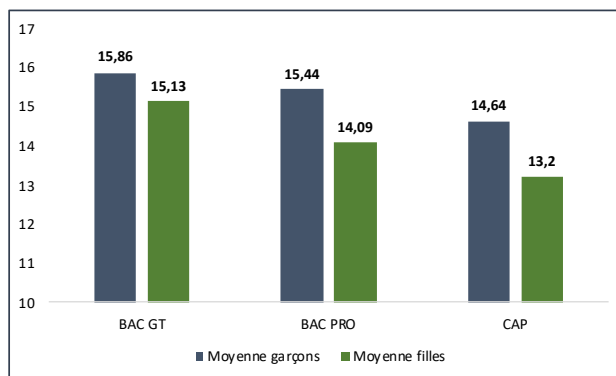
	BAC GT	BAC PRO	CAP
Corse du Sud	15,25	15,01	14,11
Haute Corse	15,72	14,77	14,39
Moyenne générale	15,47	14,89	14,25



Pour la session 2022, les moyennes académiques sont plus hautes que pour les sessions précédentes. (En 2019, 14,04 pour le BAC GT, 13,09 pour le BAC PRO et 13,25 pour le CAP) Plusieurs raisons peuvent expliquer cette hausse : Depuis la mise en place des nouvelles modalités d'évaluation aux épreuves d'examens en 2019, les examens n'ont pas pu se dérouler en respectant les textes en vigueur. La session de 2020 et 2021, a nécessité des adaptations prenant en compte la crise sanitaire, c'est donc la première année que les nouveaux référentiels (construits par les équipes) sont mis à l'épreuve. Ils nécessiteront peut-être des réajustements pour la session 2023, mais il a semblé important pour les membres de la commission d'avoir une photographie réelle des résultats de cette année. Le parcours scolaire des candidats de cette session a également été bousculé depuis 2 ans (séquences perturbées, aménagements nécessaires...) un effet « bienveillant » a pu également s'opérer au moment de l'évaluation.

LES ECARTS DE NOTES FILLES GARÇONS

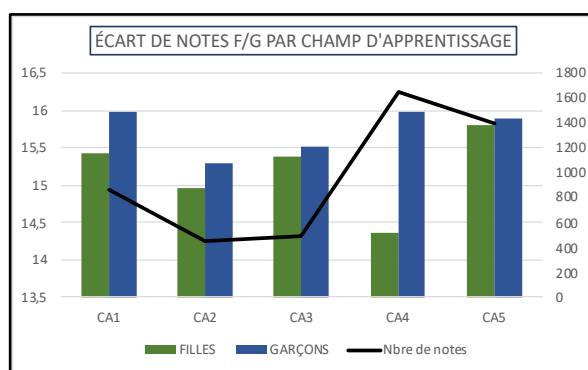
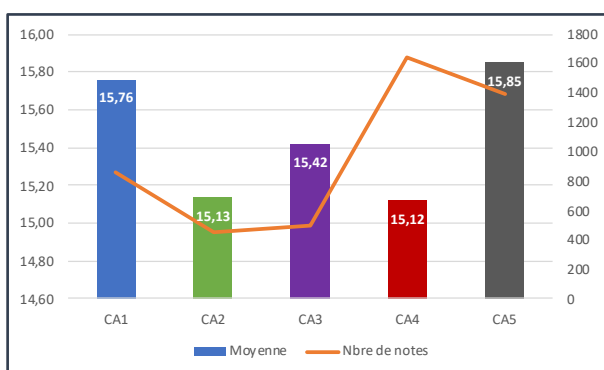
	BAC GT	BAC PRO	CAP
Moyenne garçons	15,86	15,44	14,64
Moyenne filles	15,13	14,09	13,20
Écart F/G	-0,73	-1,35	-1,44



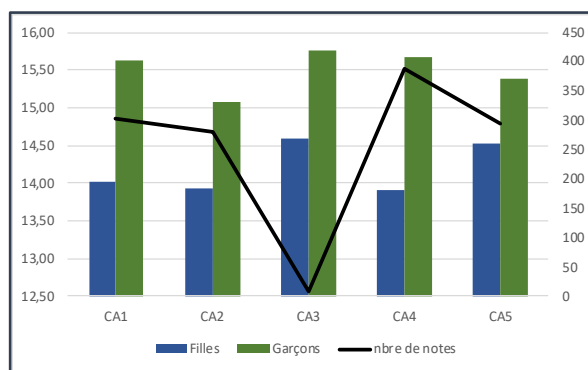
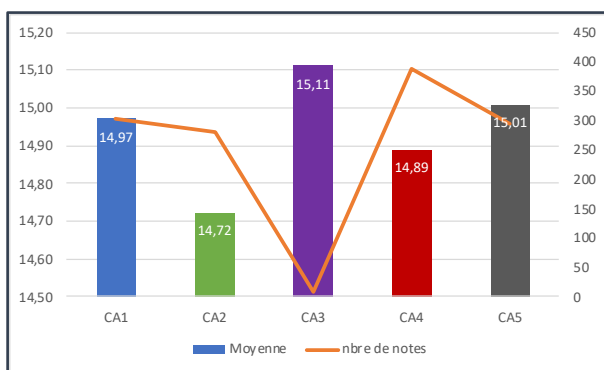
Les écarts de notes entre les filles et les garçons perdurent avec des écarts plus importants qu'au niveau national (Pour la session 2019 0,49 pour le BAC GT, 0,67 pour les BAC PRO et 0,76 pour le CAP).

Les équipes pédagogiques doivent s'engager dans une réflexion didactique et pédagogique afin de proposer une offre de formation et une offre certificative plus adaptée permettant à tous les publics, notamment les filles d'être en réussite.

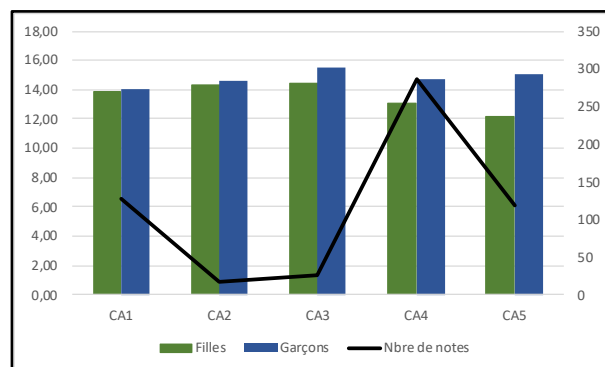
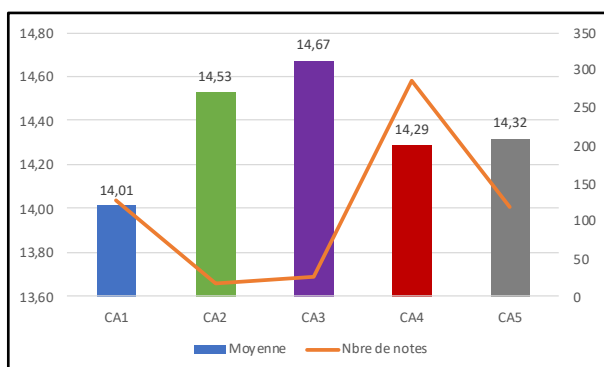
- Pour le baccalauréat général et technologique



- Pour le baccalauréat professionnel



- Pour le certificat d'aptitude professionnelle



De manière assez stable depuis plusieurs sessions, les activités relevant du champ d'apprentissage 4 (Sports d'affrontement individuels ou collectifs) sont favorables aux garçons et majoritairement défavorables aux filles qui obtiennent les moins bonnes notes.

LES TAUX D'INAPTITUDES TOTALES ET PARTIELLES

Inaptitudes totales	Garçons	Filles
BAC GT	4,36 %	10,44%
BAG PRO	5,11%	10,36%
CAP	9,71%	14,42%

Inaptitudes partielles	Garçons	Filles
BAC GT	13,53 %	18,21%
BAG PRO	3,51 %	7,20 %
CAP	0,8%	3,84 %

Les taux d'inaptitude totale sont très préoccupants pour les filles que ce soit en BAC GT, en BAC PRO ou en CAP.

Ces chiffres doivent impérativement être mis en relation avec ceux concernant l'offre de formation.

Par ailleurs, une réflexion académique s'impose concernant le type et l'usage des certificats médicaux.

CONTROLE ADAPTE

	Garçons	Filles	TOTAL
BAC GT	3	2	5
BAG PRO	0	0	0
CAP	0	0	0

Seul un établissement propose des protocoles adaptés aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

Là aussi, chaque établissement doit être en mesure d'être attentif aux situations des élèves et doit concevoir un enseignement et des modalités d'évaluation adaptés.

Rappel : Les référentiels « EPS adaptée » doivent être validés par la commission académique au mois de novembre. Si par nécessité, ils sont construits après cette date, il est nécessaire de les transmettre à l'IA IPR pour validation.

PRÉCONISATIONS À DESTINATION DES ÉTABLISSEMENTS

- Réfléchir sur l'offre de formation certificative pour garantir l'équité de choix adaptée aux profils des élèves.
- Les écarts de notes entre les filles et les garçons doivent conduire les équipes à plus de vigilance en terme d'équité dans les démarches d'enseignement et d'évaluation.
- Les taux d'inaptitudes sont importants notamment pour le public féminin, ce constat nécessite une réflexion spécifique au sein même des établissements, mais aussi au niveau académique avec le médecin-conseil du rectorat.
- La mise en œuvre d'épreuves adaptées pour les élèves en situation de handicap est effective dans un seul établissement (lycée JP Rocca Serra), cette démarche doit être généralisée dans l'ensemble des établissements scolaires.